

Fondation Maison de l'Aphasie



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023-24

C'est de façon responsable que la dixième année de la FMA s'est déroulée, sans manifestation extérieure marquante puisque la redéfinition du projet de maison s'imposait au premier plan. De plus, la Loi 25 et ses implications ont accaparé une partie des énergies, de même que le legs testamentaire de René Théorêt dont on aurait souhaité qu'on lui donnât une orientation précise, faute d'être déposé à la FMA.

C'est donc dans une atmosphère de quasi-urgence que s'est déroulée l'année et les divers échanges avec l'AQPA. Les donateurs furent fidèles et méritent nos remerciements.

LA GOUVERNANCE

En accueillant deux nouveaux administrateurs sur son conseil d’administration,



Jean Kokou Kpomegbe



et Françoise Hamel-Burrage

la FMA s’est réjouie des nouvelles compétences mises à la disposition de la fondation. Pour compléter son CA, il lui reste à recruter au cours de la prochaine année des gens d’affaires, actuellement en emploi et disposés à prendre une part active dans une campagne majeure de financement d’une éventuelle maison de l’aphasie.

Quatre réunions régulières ont été tenues au cours de l’année ainsi qu’une réunion spéciale des deux CA* (tenue le 11 mai 2023). Cette dernière fut nécessitée par les risques encourus par l’AQPA dans leur décision relative au legs testamentaire de René Théorêt et ses conséquences pour la fondation. La FMA a alors remis au CA de l’AQPA un document expliquant les raisons de son désaccord face à la décision d’AQPA de placer le legs à la Fondation du Grand Montréal. Ce document, invitant l’AQPA à une totale transparence, clarifiait les missions respectives des deux organismes et les enjeux suscités par leur décision que la FMA croyait pouvoir influencer.

Il restait deux politiques à adopter pour la conduite de la fondation. Le conseil a donc créé et adopté la *Politique d’attribution* et la *Politique de confidentialité*, et a

mis à jour sa *Politique de placement*. La procédure pour obtenir l'aide de la FMA est clairement décrite dans *La Politique d'attribution*, qui s'avère une reprise intégrale d'une première proposition mal reçue par l'AQPA. La FMA y a précisé les types de projets que la fondation pourrait s'engager à soutenir :

- a) Le développement de programmes d'activités communautaires ou d'intégration sociale pour les membres de AQPA ;
- b) Le soutien des activités du Chœur de l'aphasie (de l'AQPA);
- c) Le projet d'hébergement ou de logement pour les personnes aphasiques;
- d) La réponse à des besoins ponctuels comme le transport, l'alimentation, les médicaments, des soins, etc.;
- e) Tout projet financé par le Fonds Théôret-AQPA;
- f) La formation.

La FMA s'est conformée à la Loi 25 en adoptant une *Politique sur la confidentialité des renseignements personnels et sur les témoins*, suivie d'un document d'opérationnalisation de cette loi, c'est-à-dire un formulaire pour obtenir les consentements pour l'utilisation des renseignements personnels.

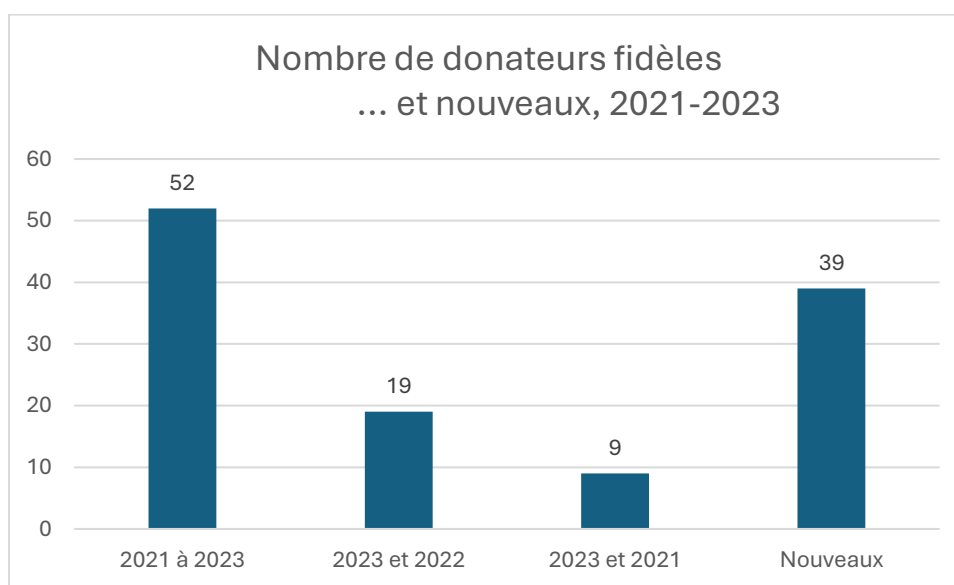
Au terme de nombreux échanges avec l'AQPA, la FMA a décidé de retirer les renseignements sur ses donateurs de la base de données (CRM – *Client Register Management*) qu'elle partageait avec la FMA et a créé son propre CRM. Malgré son insistance pour être informée des nouveaux adhérents à l'AQPA (ce qui était possible dans le partage des informations contenues dans le CRM unique (mais qui n'était plus possible sous la Loi 25), la FMA a perdu l'accès systématique aux nouveaux contacts de l'AQPA. Devant la difficulté de rejoindre les principaux intéressés par ses projets, les personnes aphasiques et leurs proches, la FMA continue de visiter les ateliers et espère en arriver à un retournement de situation.

Des modifications mineures ont été apportées à la *Politique de placement* : on a remplacé les termes *certificats de dépôts* par : *placements à capital garanti* (ce qui permet d'acheter des bons du trésor et des obligations), et on a ajouté *Le comité de placement ne peut changer de gestionnaire externe sans l'autorisation du CA.*

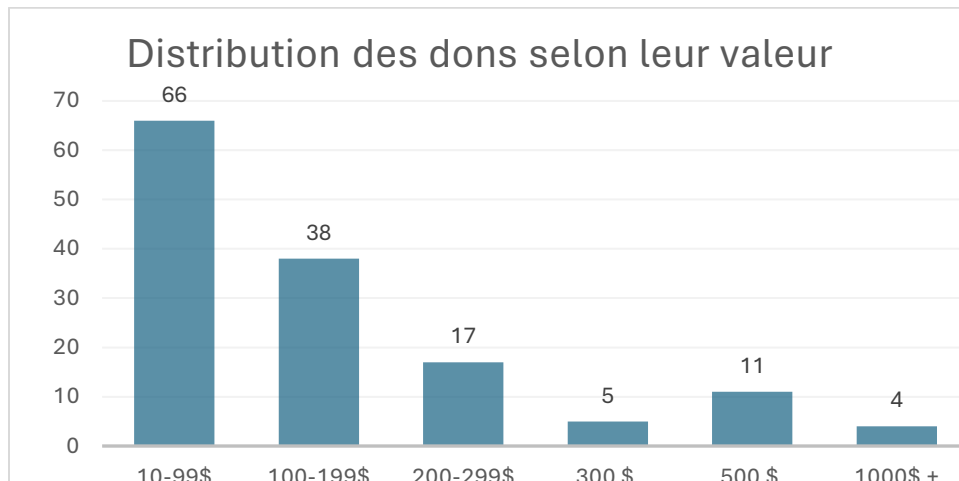
NOS FINANCES

. *Des donateurs fidèles et généreux*

C'est grâce à la fidélité de 56% de ses donateurs (au total 130) que la FMA a recueilli un montant équivalant à la moyenne annuelle de ses revenus. 38 000\$ ont été récoltés dont 16 000\$, soit 42%, venus de deux grands donateurs. D'une part, l'administrateur Jean Kokou Kpomegbe, a obtenu de L'Industrielle Alliance 6000\$ pour la FMA et 3000\$ l'AQPA. Merci Jean! Mme Sophie de Corwin, qui soutient la FMA comme le faisait sa mère depuis les débuts de la FMA, nous a fait des dons d'action d'une valeur de 10 000\$. Merci Sophie!



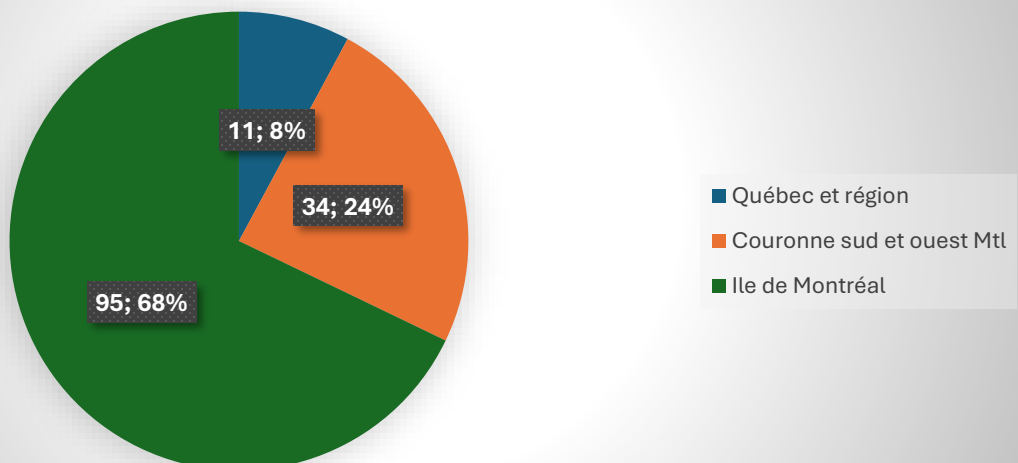
Ce sont 152 dons qui ont été reçus, onze personnes ayant fait des dons à deux reprises et une personne faisant un don mensuel. Trente-neuf nouveaux donateurs sont présents. 3 dons ont honoré la mémoire d'êtres chers. 4 dons corporatifs ont été obtenus.



Le publipostage d'automne s'avère le plus fécond (60%) bien que des dons soient perçus durant toute l'année et ostensiblement après le publipostage du printemps. Un événement privé (souper d'amis après une partie de golf) aura procuré 1785\$ à la fondation et une dizaine de nouveaux donateurs. Des événements privés peuvent être l'occasion de faire connaître l'aphasie et les organismes qui y sont rattachés. Nous espérons recevoir d'autres invitations...

Nos donateurs proviennent en majorité de l'Île de Montréal. 24% d'entre eux habitent la rive-sud ou de l'Ouest de Montréal. Ceux de la région de Québec sont souvent des proches de longue date ou des personnes rejointes lors d'un décès.

Provenance géographique des donateurs



. Soutien financier de l'AQPA

Plus de la moitié des revenus de la FMA ont été versés à l'AQPA cette année.

En cédant le bureau dont elle avait payé la construction du mur de séparation et de la porte (2000\$), la FMA a fait un don 'en nature', afin de satisfaire les besoins d'espace de bureau de l'AQPA.

Le don dédié de M. Raymond Batrie (10 000\$ pour le transport et 15 000\$ pour l'ameublement), aura facilité les déplacements de 24 personnes (pour 613 trajets). Ces fonds n'ont été que partiellement utilisés durant l'année. Il reste donc 7380\$ pour aider au transport et 7585\$ pour continuer de rajeunir le mobilier qui est maintenant mieux adapté aux fonctions et aux outils de travail des employés. Pendant plusieurs années, ce don généreux aidera les personnes trop jeunes pour bénéficier de la gratuité que la STM offre aux aînés. Et ajoutons que les employés n'ont plus mal au dos! Merci monsieur Batrie!

L'augmentation du coût de la vie affecte plus que jamais les membres de l'AQPA. Aussi fait-elle régulièrement appel à la FMA pour du soutien ponctuel.

Remis à l'AQPA en 2023-24

	Contribution	Dons \$	Paielements	TOTAL
Porte et mur du bureau cédé	2000			
Cartes cadeaux d'alimentation aux Fêtes		2800		
Don de l'Industrielle Alliance obtenu par J.K. Kpomegbe		3000		
Transport des membres (don dédié)		2620		
Mobilier de bureau (don dédié)		7545		
Complément d'honoraires de la cheffe de chœur		3746		
Total	2000	19711		21711
Loyer (dû de l'année précédente)			809	
Timbrage			1185	
Grand total année 2023-24	2000	19711	1994	23705

. Nos placements

La FMA se conforme à sa *Politique de placement*, dont les objectifs généraux sont ici rappelés:

- . Préserver le capital et le pouvoir d’achat et disposer d’une plus-value du capital, à long terme ;*
- . Générer des rendements suffisants pour respecter les exigences légales en matière de contingents et les engagements ;*
- . Investir dans des placements responsables en matière d’enjeux sociaux et environnementaux.*

Les débentures de l’Industrielle Alliance ont été rachetées par la compagnie en septembre, leur rendement ayant été de 1,97% (inférieur à ce qui était prévu). La FMA a placé ses liquidités ainsi obtenues dans des obligations de la Banque royale du Canada dont les intérêts prévus sont de 5,33%, venant à échéance le 1^{er} novembre 2024.

A la Fondation du Grand Montréal, la FMA a déjà déposé 135 000\$, dont la valeur a atteint 152 297\$ fin mars 2024. En additionnant les placements à capital garanti (BMO : 40 405\$ et BR : 43 465\$) et le fonds FMA à la Fondation du Grand Montréal, l’ensemble des placements de la fondation totalisent 236 167\$.

L’encaisse (71 840\$) comprend l’équivalent de deux années de fonctionnement ; advenant un surplus, celui-ci sera alors placé dans des fonds à capital garanti.

LA VISIBILITÉ

Un dépliant imprimé à 1000 exemplaire a été remis aux personnes aphasiques ainsi qu’aux employés de l’AQPA qui acceptent d’informer les nouveaux venus sur la FMA. Ce dépliant a servi lors du publipostage d’automne. Ce sont 650 personnes qui furent rejointes comme lors du publipostage de printemps.

Un gabarit nouveau habille l'infolettre *Espace-Aphasie*, devenue *NOUVELLES de la fondation/NEWS from the Aphasia House Foundation*, vu le changement d'orientation plus directement axé sur la philanthropie et les activités de la FMA, alors qu'*Espace-Aphasie* faisait la promotion de l'AQPA. Très bref, ce document est à la fois distribué par envois massifs virtuels ou imprimés-maison à l'intention des personnes aphasiques participant aux ateliers de l'AQPA. Des six infolettres acheminées à chaque envoi cette année (vers en moyenne 2000 personnes), les plus populaires furent celles qui pointaient vers des ressources, publications, ou formations accessibles au bout d'un clic répondant à des besoins des lecteurs.

Le site web de la FMA est en ligne. Des mises à jour sont attendues ainsi que la version anglaise qui n'a pu être réalisée en raison de divers autres impératifs. Ayant une campagne majeure en vue, la FMA s'y mettra impérativement.

Le *Bilan des 10 ans de la FMA* a été révisé afin de tenir compte de demandes de l'AQPA. Ce document témoigne de l'évolution constante de la FMA en termes de financement et de recrutement de donateurs. Persévérance et constance auront permis à la FMA de soutenir régulièrement l'AQPA tout en cumulant des fonds placés à capital garanti portant intérêt.

LA FORMATION

Au terme d'un concours, la directrice générale, Louise Bourbonnais, a été choisie pour devenir *gratuitement* membre de l'Association des professionnels en philanthropie <https://afpquebec.ca/fr/>. Elle bénéficie d'un coaching individuel gratuit durant toute l'année, dont elle tire des suggestions pertinentes pour relever les principaux défis de la FMA par une professionnelle expérimentée.

LA MAISON DE L'APHASIE

Vu l'abandon de la subvention Accès-Logis qui devait financer le projet Convergence Griffintown, dans lequel la FMA s'était engagée en partenariat avec Espace La Traversée et EquiToît, la fondation a mis sur pied un comité de la maison

de l'aphasie qui s'est réuni fin novembre. Libéré des contraintes de la subvention gouvernementale, le comité a conçu le nouveau projet avec une variété d'espaces locatifs, des partenariats diversifiés, et un mode de financement à déterminer selon la clientèle et les subventions. Le comité s'est associé un consultant, Me Pierre B. Paquin, qui détient une solide expérience de conseil dans les domaines de l'immobilier, du financement, de la gestion et de la mise en valeur de projets, pour des organisations des secteurs privé et public.



Un premier plan d'affaires a été préparé après avoir obtenu des architectes Rayside Labossière une estimation des coûts pour 30 à 50 unités locatives. Un compagnon de route, bien connu de certains grands financiers, Bérard Riverin, s'est proposé pour contacter des mécènes.

Sans partenariat, ce projet de maison ne pourra vraisemblablement pas se concrétiser. La FMA se propose donc, dans un premier temps, de contacter des communautés religieuses, plusieurs étant connues de Michel Fleury, afin de sonder les possibilités de mettre en commun non seulement des espaces mais une intention philanthropique et des moyens financiers.

Le témoignage des personnes aphasiques sur leurs besoins de partager un milieu de vie qui leur soit adapté fera l'objet d'une vidéo, dans l'espoir qu'elle suscite des engagements financiers venant de partenaires sensibles à la cause des personnes aphasiques.

Une campagne majeure de financement est à l'horizon. La FMA se met en mode recrutement d'un porte-parole et d'administrateurs issus du milieu des affaires.

C'est donc portée par l'espoir de donner une maison, un lieu de partage, d'entr'aide, d'échanges aux personnes aphasiques que la FMA entrevoit la suite de ses activités et compte pour cela sur la fidélité de ses donateurs et la générosité de ses administrateurs.

Notes

** Ce qui représente plus de 1500 heures de bénévolat de la part des administrateurs, la directrice générale ayant fourni 743 heures, soit 15h par semaine pendant 48 semaines.*